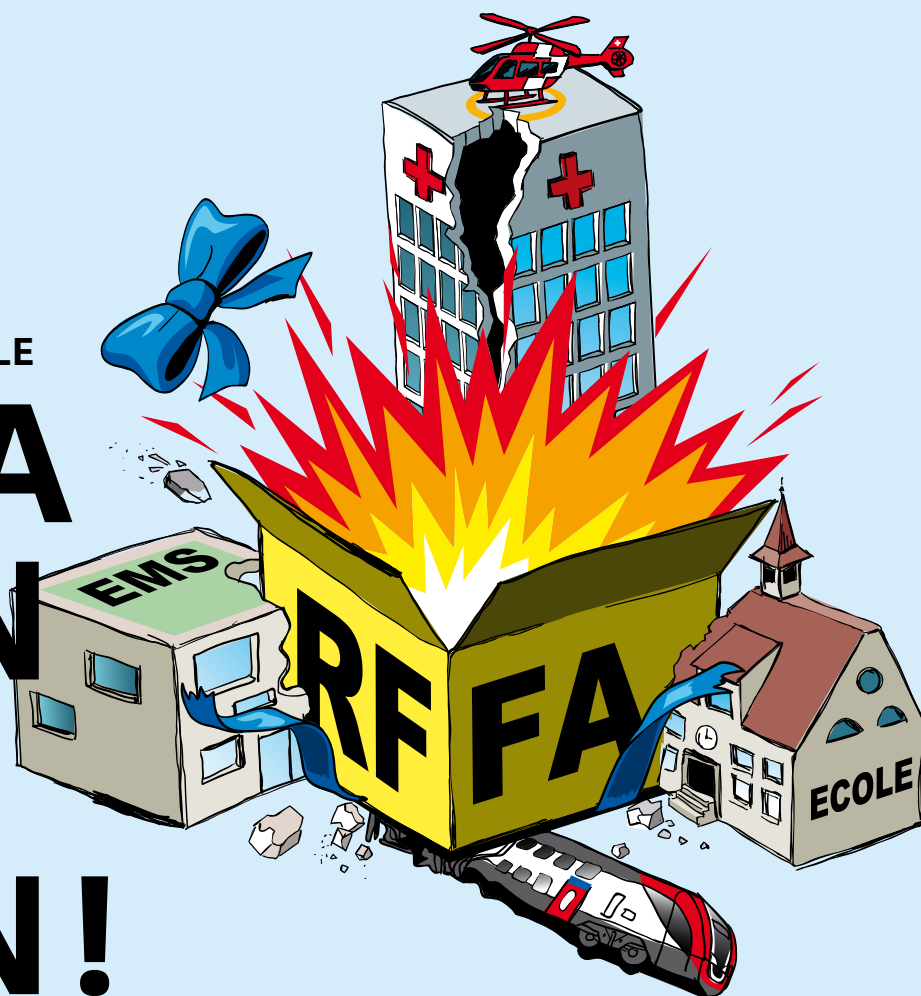


## ARNAQUE FISCALE

# RFFA NON NON ET NON!



Le 19 mai prochain, la réforme fédérale et cantonale de l'imposition des bénéfices des entreprises sera soumise à votation. Une arnaque et un double marché de dupes qu'il faudra massivement rejeter.

**Référendums** • Nous y sommes. Après le rejet en 2017 de la RIE3 par près de 60 % des votant-e-s, le peuple est appelé aux urnes pour se prononcer sur la nouvelle mouture de la réforme fédérale de l'imposition des bénéfices des entreprises, ainsi que sur son volet cantonal. Un double paquet en forme d'arnaque et de double marché de dupes, avec des conséquences désastreuses sur les salarié-e-s et l'ensemble de la population. Le 19 mai prochain, il s'agira d'aller voter 2 x NON, et d'ici-là, de se mobiliser pour convaincre une majorité de la population d'en faire de même.

### POUR LA JUSTICE FISCALE

Il faut supprimer les statuts spéciaux qui permettent à des sociétés étrangères de bénéficier de privilèges fiscaux injustifiables. Mais pas au prix d'introduire de nouveaux privilèges fiscaux, dont les premières bénéficiaires seront les grandes entreprises ordinaires locales. Avec la RFFA, qui prévoit sur le plan fédéral de réduire jusqu'à 70 % la part imposable des bénéfices des entreprises, et qui sur le plan cantonal prévoit d'abaisser leur taux d'imposition de 24,2 % à 13,99 %, les entreprises qui réalisent des millions de bénéfices paieraient proportionnellement infiniment

moins d'impôts que les salarié-e-s.

Un véritable hold-up sur la redistribution des richesses produites par notre travail, d'autant moins acceptable que l'impôt est censé être prélevé selon la capacité contributive de chacun-e. Avec la RFFA, c'est l'inverse qui se produirait : plus vous en avez, moins vous contribuez. Et ceci alors même que les entreprises profitent autant que les salarié-e-s des services publics financés par l'impôt : formation et santé de la main d'œuvre, infrastructures, transports, télécommunications,

> SUITE PAGE 4

### VOTATIONS DU 19 MAI

Réforme de la fiscalité de entreprises, ouverture des magasins le dimanche, caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, initiative pour le plafonnement des primes maladie, etc., découvrez les mots d'ordre et argumentaires du SIT pour les prochaines votations. 1-6

### RETRAITES

Un comité de droite a lancé une initiative fédérale prévoyant le relèvement de l'âge de la retraite des femmes puis de tous, ainsi que la baisse des rentes LPP. Une provocation inouïe. 7

### DOSSIER GREVE DES FEMMES/FEMINISTE

Jusqu'au 14 juin 2019, SITinfo consacre ses dossiers centraux aux multiples motifs de la grève des femmes et féministe en préparation. Dans ce numéro : le droit de grève et un focus sur les services publics. 8-9

### NETTOYAGES

La grève des nettoyeurs d'ONET est en passe de se conclure par la satisfaction de l'ensemble des revendications initiales des grévistes. 10

### INTERVIEW

Entretien avec Laurane et Madé, deux jeunes militant-e-s du mouvement pour le climat. Un engagement et une détermination exemplaire. 13

# Billet de la présidence

Ce billet de la présidence, au sujet de la grève des femmes\* ou grève féministe revêt un aspect quelque peu paradoxal voire schizophrénique. En effet, parmi les recommandations adressées aux hommes solidaires à propos de ce grand événement de l'année 2019, on trouve la cession de notre temps de parole (ou d'espace en l'occurrence) au profit des femmes\*.


Je m'efforcerai donc d'être bref avant de m'effacer : les revendications de cette grève licite sont pleinement justifiées et limpides que cela soit en termes de travail, de salaire, de discriminations et de violences subies en lien avec leur genre.

Nos vies professionnelles et privées sont étroitement liées aux leurs, les liens que nous partageons par notre filiation, notre descendance, notre travail, nos activités bénévoles et amicales ou nos loisirs, nous ont confrontés à leurs difficultés du quotidien, dans une société inégalitaire à maints égards, en plus du sexe (âge, origine sociale ou ethnique, religion, éducation, ...).

Leur message matérialisé par un manifeste clair, délivre une ambition universaliste qui dépasse généreusement leur condition pour asseoir une société juste.

Dans ce contexte, notre solidarité d'hommes pourra se déployer sur 4 axes : 1) au travail, on participera aux débrayages ou on assurera le service minimum à leur place lorsque celui-ci se justifie ; 2) à la maison, on s'occupera des enfants, des proches et des tâches domestiques ; 3) pendant l'organisation et le jour de la grève, elles auront la place centrale et on fera le soutien logistique ; 4) en général, on s'intéressera à la cause, on se renseignera et on consultera <https://frauenstreik2019.ch/> pour en savoir plus !

En outre, vous pouvez simplement contribuer par un geste financier, tel qu'un don au collectif national ou à celui de votre région !

Enfin, en tant que militant, je souhaite que notre syndicat soit le relai et le porteur de leurs revendications de travailleuses (c'est d'ailleurs une des quatre conditions pour la légalité de la grève, qu'elle soit soutenue par une organisation qui soit l'interlocuteur-trice organisé-e de l'employeur) ... et que naturellement femmes\* et hommes solidaires contribuent par leur adhésion à l'accroissement de nos effectifs et collectifs syndicaux, car nous sommes toujours plus fort-e-s ensemble ! 

Diego Cabeza



## SOMMAIRE

### ÉDITO

Un 1<sup>er</sup> mai de combat **p3**

### VOTATIONS

La RFFA menace les femmes ! **p4**

Pas d'ouverture le dimanche sans protection des salarié-e-s **p5**

Plafonnons les primes à 10 % du revenu ! **p5**

Préserver les rentes en créant du logement **p6**

OUI à l'initiative « pour une politique culturelle cohérente à Genève » **p6**

Un contrôle accru sur les armes à feu **p6**

### ACTUALITÉS

Offensive inouïe de la droite **p7**

Après le dumping fiscal intercantonal, voici le dumping

salarial intercantonal **p7**

### DOSSIER

Un moyen de lutte légitime **p8**

Les travailleuses veulent plus que des déclarations de principes **p9**

### SECTEURS

ONET : accord signé, grève suspendue **p10**

Le jeu dangereux des patrons de la vente **p11**

Blocage des évaluations des fonctions au SSEJ **p11**

Ville de Genève **p11**

L'austérité injustifiée **p12**

### ENTRETIEN

Ensemble pour le climat **p13**

### EN ACTION

En grève pour le climat **p16**



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

## PERMANENCES DU SIT

**Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage**

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

### Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1<sup>er</sup> étage

**Santé, social, secteurs public et subventionné**

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2<sup>e</sup> étage

**Salarié-e-s sans statut légal**

lundi de 16 h à 19 h 30, jeudi de 14 h à 17 h

vendredi de 9 h à 12 h

### Service des impôts

**pour les membres uniquement**

déclaration : sur rendez-vous

+41 (0) 22 818 03 20 entre 9 h à 12 h

## CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichets : lundi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3<sup>e</sup> étage

téléphone : tous les matins, de 9 h à 12 h

+41 (0) 22 818 03 33

## CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél. : +41 (0) 22 818 03 00

fax : +41 (0) 22 818 03 99

courriel : [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch)

web : [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

# Un 1<sup>er</sup> mai de combat

Cette année encore, le 1<sup>er</sup> mai genevois sera placé sous le signe des luttes. Celle pour l'égalité en premier lieu, à 45 jours de la grève des femmes\* et féministe du 14 juin prochain. Une grève essentielle, et qui commence à subir les premiers contre-feux patronaux et médiatiques sur son caractère licite ou illicite. Car ce qui a changé entre 1991, date de la première grève des femmes en Suisse, et aujourd'hui, ce n'est pas la légitimité de cette lutte, tant les inégalités demeurent persistantes malgré l'adoption de la Loi sur l'Égalité et l'introduction d'un congé maternité payé. Ce qui a changé, c'est l'introduction dans la Constitution du droit de grève, mais un droit cadré par certaines conditions. Pour certains patrons, nous voici donc enfermé-e-s entre l'interdiction constitutionnelle de la grève « politique » d'un côté et la « paix du travail » conventionnelle de l'autre. Comme si appliquer l'égalité salariale, prendre des mesures concrètes pour prévenir le harcèlement et lutter contre le sexisme, aménager et planifier les horaires, pour ne prendre que ces exemples, n'étaient pas du ressort des entreprises. Quant à la prétendue « paix du travail », elle a beau être inscrite dans certaines conventions collectives de travail, cela n'empêche pas les patrons de la violer en permanence, en licenciant, en harcelant, en restructurant, en délocalisant, et en contournant leurs obligations par l'externalisation, la sous-traitance et le recours massif au travail temporaire. A moins que l'on ne considère ces pratiques comme des actes pacifiques à l'égard des travailleuses-euses...

Le 1<sup>er</sup> mai 2019, nous serons aussi à J-18 d'un dimanche de votation crucial pour les salarié-e-s à Genève: réforme de la fiscalité des entreprises, ouverture des magasins le dimanche, dégradation des retraites des fonctionnaires, c'est à une triple offensive de casse sociale qu'il faudra s'opposer dans l'isoloir. Et pour qu'une majorité des votant-e-s glisse un NON dans l'urne à ces attaques de la droite patronale, il faut sans plus tarder nous mobiliser, expliquer, débattre, convaincre, dans les


entreprises, à la maison, chez nos voisin-e-s et ami-e-s, dans la presse, dans les salles de conférence et dans la rue, comme ce 1<sup>er</sup> mai, que les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises ne créent pas d'emplois et détruisent les services publics dont nous avons besoin, qu'une protection des salarié-e-s est la condition *sine qua non* à l'ouverture des magasins le dimanche, et qu'entre les deux solutions proposées pour la caisse de pension des fonctionnaires, il faut choisir celle qui préserve les rentes tout en créant du logement abordable à Genève.

Le 1<sup>er</sup> mai 2019, nous serons encore là à défendre la libre-circulation des personnes et la nécessité de renforcer les mesures d'accompagnement pour lutter contre les abus patronaux. Une lutte qui ne peut passer que par un refus de l'accord institutionnel négocié entre la Suisse et l'Union européenne, qui prévoit exactement l'inverse en s'attaquant aux pierres angulaires de la protection des salaires en Suisse. Le moindre millimètre concédé à la sous-enchère salariale ne fera que précipi-

ter les victimes dans les bras de l'UDC et de son initiative pour supprimer la libre-circulation. Le résultat n'en sera pas une meilleure protec-

## Ensemble pour l'égalité, la justice sociale et le climat

tion du marché du travail, mais une déréglementation de ce dernier, facilitée par la précarisation du statut de séjour de centaines de milliers de salarié-e-s, et par la division des travailleuses-euses qui en résultera.

Ce 1<sup>er</sup> mai enfin, nous serons également dans la rue avec les jeunes en mouvement pour la justice climatique. D'aucun-e y verront peut-être une misérable tentative de récupération syndicale d'un mouvement impressionnant par sa détermination. Mais c'est tout le contraire: ce sont ces jeunes, conscient-e-s qu'une véritable réponse de fond et durable à l'urgence climatique ne peut passer que par un changement radical du mode de production et des rapports de pouvoir, qui sont venu-e-s interpellé les syndicats. Car qui dit justice climatique dit également justice sociale. Et qui dit grève dit syndicat. Ces jeunes l'ont compris, aux syndicats maintenant de les comprendre, pour construire ensemble la nécessaire convergence des luttes. A commencer par le 1<sup>er</sup> mai 2019. 

**Davide De Filippo**

## FISCALITÉ DES ENTREPRISES

# La RFFA menace les femmes !

Les femmes seront particulièrement touchées par les effets de la baisse de l'imposition des bénéfices des entreprises.

**Egalité** • La RFFA, avec son coût de 3 milliards au minimum, soit 1,5 milliard pour la Confédération, et 1,5 pour les cantons (source: AFC), menace directement les services publics. De pareilles pertes auront des conséquences sur les budgets publics, aussi bien fédéraux, que cantonaux et communaux. Or, une résolution adoptée par le Parlement européen en 2013 « rappelle que les coupes dans les budgets publics ne sont pas neutres du point de vue du genre [...], et [...] continueront d'accroître les inégalités entre hommes et femmes, le chômage des femmes et la féminisation de la pauvreté ». Les femmes seront donc les premières victimes de la RFFA si elle devait être acceptée par le peuple le 19 mai prochain.

## TRAVAILLEUSES DES SERVICES PUBLICS

Pour quelles raisons? Tout d'abord, les femmes sont majoritaires dans la fonction publique et les secteurs subventionnés (enseignement, santé, social, administration). Dès lors, elles ont plus de risques d'être les victimes directes des politiques d'austérité qui aboutissent à une diminution des possibilités d'emplois publics et à la dégradation des conditions de travail dans ces secteurs.

## PRESTATIONS SOCIALES

Ensuite, les femmes sont plus tribu-

taires des services publics, à cause des inégalités cumulées qu'elles subissent sur le marché du travail: temps partiels contraints, inégalités salariales et de retraites, non reconnaissance de certaines formations et expériences acquises, plafond de verre, emplois non qualifiés, interruptions d'emploi, etc. Pour rappel, 70 % des personnes qui vivent avec un salaire inférieur à 4 000 francs en Suisse sont

des femmes. La réduction des aides sociales caractérisant les politiques d'austérité touche donc plus brutalement les femmes.

## USAGÈRES DES SERVICES PUBLICS

Un rapport de l'Internationale des Services publics met en évidence les effets des politiques d'austérité sur les femmes: « De nombreuses coupes

[...] réduisent les services tels que services sociaux [...], formation continue, éducation supérieure, petite enfance, santé reproductive et sexuelle, tous utilisés par des femmes. L'accès aux services est également affecté par l'introduction d'émolument pour les services auparavant gratuits. [...] Le financement de l'aide juridique et des organisations qui promeuvent les droits des femmes est également affecté, et impacte la promotion des droits des femmes ».

## RENOYÉES À LA MAISON

Seul le développement des services publics permet, en prenant notamment le relai des tâches rejetées sur les femmes, de diminuer la précarité qui les touche. A l'inverse, les coupes dans ces services affectent donc les femmes à la fois en tant qu'usagères de ces services, mais également parce que ces tâches retombent sur elles, et en raison de la persistance d'une répartition inégale des tâches de « care » entre hommes et femmes: « elles sont contraintes d'assurer tout ce qui n'est plus [ou insuffisamment] pris en charge par la collectivité. Leur travail dans la sphère privée augmente, au détriment de leur travail rémunéré et donc de leur autonomie ».

## RETRAITES MENACÉES

Les milliards de coupes occasionnés par RFFA et son dumping fiscal accroîtront ces effets. Quant au prétendu volet social pour l'AVS, il ne protégera même pas du projet de report de l'âge de la retraite pour les femmes, prévu dans AVS21, qui sera déposé en septembre prochain! C'est donc dès maintenant qu'il faut dire non à cette politique de cadeaux aux actionnaires (majoritairement mâles) et de coupes dans les finances publiques. Non et Non à la RFFA le 19 mai! ♦

Jean-Luc Ferrière



## FISCALITÉ DES ENTREPRISES RFFA NON ET NON!

> SUITE DE LA PAGE 1

énergie, sécurité, environnement, administration, justice, etc.

## DOUBLE MARCHÉ DE DUPES

Pour tenter de faire passer la pilule, la réforme fédérale est flanquée d'un financement additionnel de l'AVS de 2,1 milliards. Or, non seulement les pertes fiscales seront plus importantes que celles annoncées (rappelons-nous la RIE2 dont la facture a été multipliée par 10), mais ce ne sont de surcroît pas les mêmes qui paieront. Les grandes entre-

prises ordinaires empocheront plus de 4 milliards de cadeaux fiscaux, et ne « compenseront » que par 200 à 300 millions de cotisations AVS supplémentaires. Le reste de ces 2,1 milliards de financement pour l'AVS, ce sont les salarié-e-s et les consommatrices qui le paieront.

Quant à la réforme cantonale, la « compensation » est présentée sous forme de l'acceptation d'un contreprojet à l'initiative de la gauche sur les primes maladie, et pas un minuscule financement de places en crèche par les entreprises. Or, non seulement le contre-projet à l'initiative est largement moins favorable que l'initiative elle-même, mais elle n'est de surcroît juridiquement pas liée à la réforme fiscale. Cette dernière pourrait donc être acceptée sans la « compensation ».

## PRÉSERVER LES SERVICES PUBLICS

L'impact de la réforme fiscale sur les ressources des collectivités publiques sera dévastateur. Les com-

munes auront moins d'argent pour le financement des crèches et des autres prestations communales, et les services publics cantonaux seront inévitablement soumis à une drastique cure d'austérité, alors que les moyens manquent déjà aujourd'hui pour faire face au vieillissement de la population et à la précarisation des salarié-e-s découlant des politiques patronales que l'on s'apprête à récompenser par un gigantesque cadeau fiscal.

Pour Genève, les pertes se chiffreront à 430 millions de manque à gagner par an dès la 5<sup>e</sup> année après l'entrée en vigueur de la réforme. Compression des emplois, réduction des prestations sociales et dégradation des services publics utiles à la population en seront les conséquences. La RFFA, c'est donc un accroissement massif des inégalités, qu'il faut impérativement refuser le 19 mai prochain. ♦

Davide De Filippo

## COMMERCE DE DÉTAIL

# Pas d'ouverture le dimanche sans protection des salarié-e-s

Le SIT appelle à voter NON le 19 mai à la révision de la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins.

**Référendum cantonal** • Les organisations patronales du commerce de détail n'ont pas digéré le vote populaire du 27 novembre 2016 sur l'ouverture des magasins le dimanche. Alors que le peuple avait clairement conditionné l'ouverture de 3 dimanches par an à l'existence d'une Convention collective de travail (CCT) protégeant les vendeuses et les vendeurs des abus, elles reviennent aujourd'hui à la charge, via leurs relais politiques, en proposant de supprimer cette condition de protection des salarié-e-s. Le SIT et l'ensemble des syndicats ont lancé le référendum et appellent à voter NON à cette révision de la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins.

## OUVERTURES INUTILES ET DANGEREUSES

A l'heure actuelle, les commerces de l'aéroport et de la gare peuvent ouvrir le dimanche et ne sont pas touchés par cette modification de la loi. Les autres magasins ouvrent déjà plus de 67 heures par semaine. La Loi sur le travail ne prévoyant rien concernant l'aménagement des horaires, chaque extension des horaires d'ouverture des magasins rajoute donc des heures durant lesquelles le personnel de vente peut être appelé à travailler. Sans horaires ni jours de congé fixes, l'organisation de vie des vendeuses et vendeurs est donc un casse-tête, particulièrement lorsque se rajoutent des charges familiales. Sans une CCT qui fixerait des compensations pour le travail du dimanche et des droits pour limiter les abus et la flexibilité à outrance, leur

travail et leur vie deviendraient infernales.

## UN VERROU INDISPENSABLE

C'est dans une CCT que l'on peut prévoir des horaires aménagés, un certain nombre de week-ends libres dans l'année, une limitation de la durée de la journée de travail, des plannings fournis 3 semaines à l'avance, etc.

A l'heure actuelle, il n'existe pas une telle convention, car depuis 2016, les patrons de la vente refusent de discuter avec Unia et le SIT, seuls syndicats représentatifs du secteur. Dans le même temps, ils ont négocié un texte avec une association d'employé-e-s de commerce qui n'a pas de membres chez les salarié-e-s de la vente. Ce texte comporte des salaires minimaux inférieurs à ceux qui sont aujourd'hui imposés par l'Etat dans le secteur et ne peut donc pas être qualifié de convention collective de travail (lire page 11).

Si cette modification est acceptée, il n'existera plus d'incitation pour que les associations patronales du commerce de détail discutent avec les représentants légitimes des salarié-e-s. C'est la fin de tout espoir d'amélioration des conditions de travail du personnel de vente!

## MENSONGES PATRONAUX


Les patrons justifient l'ouverture du dimanche par le tourisme d'achat, la concurrence du commerce

Ouvrir les magasins le dimanche sans protection des vendeuses ?

NON C'EST NON!

en ligne, et des effets prétendument positifs sur l'emploi dans le secteur. Rien n'est plus faux.

L'extension des horaires d'ouverture ne fait qu'étaler la consommation dans le temps, car la population n'a pas plus d'argent à dépenser à la fin du mois, que les magasins soient ouverts le dimanche ou non. De la même manière, l'ouverture du dimanche ne permet pas de rapatrier la clientèle qui fait aujourd'hui ses achats en France, ou sur internet, car ce tourisme de consommation est dicté par la différence de prix ou par l'envie de consommer depuis chez soi.

Quant à l'emploi, on constate en réalité que les grandes enseignes du commerce de détail tendent à compresser leur masse salariale pour augmenter leur marge. Malgré un volume de clientèle stable (-0,7% en dix ans) le groupe Migros Genève a ainsi réduit son personnel de près de 11% durant la même période, pour une surface de vente en augmentation. 

Comité unitaire «NON à la LHOM», adaptation SITinfo

## ASSURANCE MALADIE

# Plafonnons les primes à 10% du revenu!

Le SIT appelle à voter OUI à l'initiative 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage ».


**Initiative cantonale** • L'initiative 170 lancée par les partis de l'Alternative avec le soutien des syndicats propose d'adapter les subsides cantonaux en matière de primes maladie de manière à ce que la prime à charge des ménages ne dépasse pas 10% du revenu. Parce que les primes d'assurance-maladie ne cessent d'augmenter année après année, et que les salaires ne suivent de loin pas le même rythme d'augmentation, le SIT appelle à voter

OUI à cette initiative.

A titre d'exemple, une personne seule ayant un revenu déterminant unifié (RDU) de 50 000 frs ne touche aujourd'hui aucun subside, bien que consacrant au paiement de ses primes 14,35% de son RDU. Avec l'initiative, elle recevra 181 frs/mois de subside.

Un couple avec deux enfants à charge et 87 000 frs de RDU, bien que touchant 144 frs de subsides par mois, consacre 18,46% de son RDU au paie-

ment des primes. Avec l'initiative, il n'y consacrerait plus que 10% et toucherait 757 frs/mois de subsides.

L'initiative laisse le choix de financement au Conseil d'Etat. Des mesures simples ciblées sur les plus hauts revenus, telles que la levée du bouclier fiscal ou la réévaluation des biens immobiliers non-locatifs, suffiraient à couvrir l'entier des coûts. 

Davide De Filippo

## PAYER MOINS DE PRIMES MAIS POUR DES PRESTATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE MOINS BONNES? NON AU CONTREPROJET!

Le contreprojet opposé à l'initiative améliore le système des subsides genevois, mais n'est qu'une demi-mesure. Adopté par la droite en même temps que la réforme cantonale de l'imposition des bénéfices des entreprises, ce contreprojet se prétend surtout « une compensation sociale » ne servant qu'à faire avaler les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises.

Le SIT appelle à refuser ce marché de dupes, en votant NON à la RFFA cantonale et NON à sa pseudo « compensation sociale », au profit de l'initiative 170, bien meilleure et non conditionnée au démantèlement des services publics.

CPEG

# Préserver les rentes en créant du logement



Le SIT appelle à voter OUI à la solution défendue par les syndicats et l'Asloca sur la CPEG (loi 1), et NON à celle du Conseil d'Etat (loi 2).

**Référendums cantonaux** • Le 19 mai, les genevois-e-s seront appelé-e-s à voter sur deux lois contradictoires visant à recapitaliser la CPEG, caisse de pensions de l'Etat de Genève et d'un bon nombre d'établissements subventionnés, représentant environ 45 000 actifs-ves. Plus de 4 milliards doivent être investis afin de respecter les exigences fédérales en matière de capitalisation. Il s'agit maintenant d'en déterminer la manière. Le projet soutenu par la gauche, les syndicats et l'Asloca permettant la recapitalisation par la cessation de terrain par l'Etat à la CPEG a, sans grande surprise, la préférence du SIT.

## RÉPONDRE AUX CONTRAINTES FÉDÉRALES

La CPEG, qui malgré sa très bonne gestion qui lui a valu un prix en 2018, ne répond plus aux exigences fédérales. En effet, suite à un changement de la loi fédérale adoptée par la droite en 2010 obligeant les caisses de prévoyance publiques à augmenter massivement leurs réserves, et au fait que la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève soit aujourd'hui contrainte par les exigences fédérales de revoir ses espérances de rendements à la baisse, la CPEG doit

aujourd'hui être recapitalisée. En décembre 2018, après un long feuilleton avec de multiples projets de lois, une initiative déposée par le Cartel inter-syndical et l'Asloca, le Grand Conseil a adopté deux lois contradictoires. La « Loi 1 », qui reprend en substance les principes de l'initiative, votée par une majorité composée des partis de gauche et du MCG, et la « Loi 2 » portée par le Conseil d'Etat et adoptée par une majorité de droite.

## OUI À LA SOLUTION DE GAUCHE

Pour les syndicats et l'Asloca, la solution est simple. Tant qu'à augmenter le capital de la CPEG, autant le faire de manière à ce que cela profite à la population. Comment ? Principalement en transférant des terrains constructibles propriété de l'Etat à la CPEG, afin qu'elle y construise du logement abordable pour toutes et tous. C'est ce que prévoit la loi 1 soumise au peuple, contre laquelle la droite et les milieux immobiliers ont mené le référendum. Cette solution à l'avantage de maintenir le niveau des rentes des travailleurs-euses de la fonction publique à leur niveau actuel, après 17% de pertes déjà subies depuis 2014, de résoudre la

crise du logement à Genève en soustrayant nombre de terrains, dont le PAV, à la spéculation immobilière, et de permettre à la CPEG de répondre aux exigences fédérales sans mettre en péril les finances publiques.

## NON À LA SOLUTION DE LA DROITE

A l'inverse, la loi 2 prévoit de faire passer 42 000 travailleurs-euses à la caisse en augmentant leurs cotisations et en baissant leurs futures rentes, de mettre en place des cotisations différenciées par âge, affectant ainsi l'employabilité des personnes de plus de 55 ans, de transférer sur leurs épaules la totalité du risque financier par le biais d'un changement de primauté, et de recapitaliser le reste principalement par un jeu d'écritures comptables.

Dans ces conditions, afin de maintenir les rentes et les salaires nets du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné, et de proposer une solution à la crise du logement qui profiterait à tous et à toutes, le SIT appelle à voter OUI à la loi 1 et NON à la loi 2. Il appelle à voter Loi 1 à la question subsidiaire. **◆**

Maimouna Mayoraz

## OUI À L'INITIATIVE « POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE COHÉRENTE À GENÈVE »

Pour faire face aux dégâts causés par la loi sur la répartition des tâches entre canton et communes dans le domaine de la culture, l'initiative propose de redresser la barre en envisageant une politique culturelle fondée sur le partenariat entre canton et communes. Il s'agit de refonder la politique culturelle cantonale, notamment autour de trois idées: le soutien à la création, le co-financement des institutions et la concertation entre pouvoirs publics. Ces principes réunissent largement tous les milieux culturels et toutes les disciplines, tant du côté des institutions que des artistes indépendants. L'initiative permettra en outre de revoir les modalités de financement de la culture. Le SIT appelle à voter OUI le 19 mai. **◆ VB**

## UN CONTRÔLE ACCRU SUR LES ARMES À FEU

L'arrêté fédéral sur lequel le peuple se prononcera le 19 mai prochain reprend la directive européenne instituant un meilleur contrôle étatique sur les armes à feu en circulation, notamment en soumettant à autorisation spéciale la détention privée d'armes semi-automatiques.

Il est établi que les suicides et les cas mortels de violence familiale, dans le 99% à l'encontre des femmes, sont plus fréquents dans les ménages possédant une arme à feu. Et même sans passer à l'acte, la menace latente d'une arme à feu à la maison suffit à rendre la vie infernale aux victimes de violence domestique.

Améliorer la sécurité par le contrôle sur les armes en circulation et la limitation de la détention de celles qui sont les plus dangereuses est une évidence que seuls les fanatiques et les conservateurs de droite contestent. Le SIT appelle donc à voter OUI à cet arrêté. **◆ DDF**

## RETRAITES

# Offensive inouïe de la droite

Un comité de droite a lancé une initiative populaire fédérale prévoyant l'élévation de l'âge de la retraite pour tous-tes et la baisse des rentes en cours. Une véritable provocation.



**Initiative fédérale** • On savait cette droite-là arrogante et profondément antisociale. On la savait hostile aux travailleuses et aux travailleurs, et opposée à tout système de protection sociale fondé sur la solidarité. Mais de là à lancer une initiative populaire prévoyant l'élévation continue de l'âge de la retraite de toutes et tous, et la baisse continue des rentes, y compris celles déjà en cours, il y a un pas qu'elle a osé franchir en forme de provocation sans précédent. Voyez plutôt.

## ÉLEVATION DE L'ÂGE DE LA RETRAITE

L'initiative « Pour une prévoyance vieillesse respectueuse de l'équité intergénérationnelle » prévoit un âge de la retraite identique pour les femmes et les

hommes, « adapté régulièrement en tenant compte de l'espérance de vie ».

Pour cette droite-là, issue des rangs du PLR, de l'UDC et des Verts libéraux, le projet AVS21 du Conseil fédéral qui prévoit l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans ne va visiblement pas assez loin : elle veut l'élévation de l'âge de la retraite pour toutes et tous, à 67 ans, puis 70, puis 75, puis 80 et ainsi de suite jusqu'au bout des limites physiologiques humaines. Mais rassurez-vous, « le moment de la retraite effective est fixé individuellement ». Comprenez que celles et ceux qui pourront se payer un confortable 3<sup>e</sup> pilier pourront partir quand elles-elles veulent pour profiter de leur fortune planquée dans des sociétés offshore panaméennes.

## BAISSES DE RENTES AUTOMATIQUES

Plus grave encore, l'initiative, non contente d'interdire toute forme de répartition dans le deuxième pilier, et peut-être même dans le premier selon les interprétations possibles du texte, prévoit une adaptation également continue des rentes aux rendements des placements, à la démographie et au renchérissement (trop aimable). Un mécanisme délétère sur les rentes que l'on connaît déjà aujourd'hui, mais qui comporte au moins encore quelques verrous, comme la fixation d'un taux de conversion minimal dans la loi, qui présupposent des débats et décisions démocratiques pour les faire sauter. Mais c'est trop de contraintes pour cette droite-là, une grave entrave au droit des assurances de se sucrer sur le dos des salarié-e-s et des retraitée-e-s.

## LA SOLIDARITÉ AUX ORTIES

Mais le cœur de cette initiative réside dans son 3<sup>e</sup> article : « Les rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle qui sont déjà en cours peuvent être baissées par étapes pour limiter la redistribution entre les générations ».

Cette proposition est une double provocation. Elle consiste d'une part à baisser les rentes de personnes déjà sorties de la vie active, rentes qui plus est déjà trop basses aujourd'hui et particulièrement pour les femmes.

Elle concrétise d'autre part un discours de plus en plus véhiculé par la droite et le patronat : la remise en cause du principe de répartition, par lequel les actifs-ves contribuent solidairement au financement des retraites de leurs aîné-e-s. Un discours même véhiculé par le Vert Antonio Hodgers lorsqu'il défend le projet du Conseil d'Etat sur la CPEG : « La primauté de cotisations ne fait pas peser sur les jeunes les risques liés à la garantie des prestations des retraités » (TdG, 10.4.19), et qui trahit le sens profond de cette vision : c'est surtout sur les employeurs qu'elle ne fait pas peser ce risque.

Dégager les patrons de toute participation à la répartition des richesses, voilà donc le sens de cette initiative libérale, qui ne mérite que de retourner là où d'où elle est sortie : aux ordures. ♦

Davide De Filippo

## MARCHÉS PUBLICS

# Après le dumping fiscal intercantonal, voici le dumping salarial intercantonal

Dans le cadre des travaux parlementaires sur les marchés publics, une commission du Conseil des Etats ouvre la porte au dumping salarial.

**Berne** • La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) veut, pour des raisons incompréhensibles, enclencher une spirale à la baisse en matière de salaires et de conditions de travail dans les marchés publics. Lors de ses délibérations sur la LMP (loi sur les marchés publics),

elle a en effet confirmé la décision du Conseil des États de renoncer au principe éprouvé du lieu d'exécution de la prestation au profit du principe du lieu de provenance de l'entreprise.

Lors de mandats publics, les entreprises établies en Suisse n'auront donc plus à respecter les salaires et

les conditions de travail considérés comme usuels dans la localité et la branche où elles fournissent le travail demandé. S'il en va selon la CER-E, elles pourront verser les salaires en vigueur dans la région où elles sont établies ou ont leur siège. Concrètement, une entreprise du Tessin candidate à un mandat public dans le canton de Genève ou Zurich pourrait proposer des salaires tessinois et faire ainsi, de manière déloyale, de la sous-enchère par rapport aux soumissionnaires locaux, genevois ou zurichois.

Le principe du lieu de provenance de l'entreprise enclencherait une spirale à la baisse. Les soumissionnaires (locaux) des cantons se trouveraient défavorisés face aux soumissionnaires de « cantons à bas salaires » et pourraient ainsi justifier la dégradation de leurs propres conditions de travail. Le changement visé par le Conseil des États et sa commission

serait aussi préjudiciable au partenariat social. La Suisse a en effet de nombreuses conventions collectives de travail (CCT) locales et régionales qui prévoient des conditions de travail et des salaires supérieurs à ceux d'autres régions. Le principe du lieu de provenance de l'entreprise torpillerait ces CCT.

S'obstiner dans la position du Conseil des États, comme le fait la CER-E, est d'autant plus incompréhensible que la procédure de consultation et les auditions des commissions parlementaires ont montré une très large opposition à la suppression du principe éprouvé du lieu d'exécution de la prestation. Le Conseil des États ferait bien de prendre une fois pour toutes au sérieux ces voix et de se rallier à la position du Conseil national. ♦

Communiqué USS du 10 avril 2019, adaptation SITinfo

## GRÈVE DES FEMMES/FÉMINISTE

# Un moyen de lutte légitime

A l'orée de la grève des femmes/féministe du 14 juin 2019, petit rappel sur le droit de grève à la sauce helvétique et sur les moyens d'y participer.

**EN MARCHÉ VERS LA GRÈVE**

Jusqu'au 14 juin 2019, SITinfo consacre son dossier central aux multiples motifs de la grève des femmes et féministe en préparation, et décline les enjeux de cette grève pour différents secteurs.

**Droit** • En Suisse, le droit de grève est inscrit à l'article 28 de la Constitution comme composante de la liberté syndicale. La grève des femmes/féministe est une grève dont la majorité des revendications concernent les conditions de travail et l'égalité notamment salariale. Le principe de l'égalité entre femmes et hommes est aussi inscrit dans la Constitution depuis 1981, mais il n'est toujours pas respecté par les employeurs. La grève est un moyen légitime pour faire entrer l'égalité dans les faits.

**CONDITIONS LÉGALES**

Les conditions à respecter pour qu'une grève soit licite sont définies par l'art. 28 Cst. et par la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Premièrement, la grève doit concerner les relations de travail,

c'est-à-dire porter sur des revendications pour lesquelles l'employeur-euse peut agir. En l'occurrence, les inégalités de traitement, le sexisme et la violence à l'égard des femmes perdurent dans les entreprises alors que les employeur-euses sont pourtant tenu-e-s de respecter la loi sur l'égalité depuis 1996.

Deuxièmement, la grève ne doit pas violer la paix du travail établie par une CCT ou le service minimum lorsqu'il est prescrit dans une loi. La plupart des secteurs professionnels ne sont pas soumis au service minimum, car celui-ci n'est exigible que pour éviter la mise en danger de la vie d'autrui (hôpitaux, pompiers, police, etc.). Quant à la paix absolue du travail, elle n'existe que dans certaines CCT mais de loin pas toutes. Il convient de se renseigner au préalable auprès de votre syndicat.

Troisièmement, la grève est le dernier recours et respecte le principe de proportionnalité, soit lorsque tout a été tenté pour maintenir le dialogue avec l'employeur-euse, sans résultat et que les revendications qui lui ont déjà été présentées n'ont pas été acceptées. C'est la raison pour

laquelle nous présentons des cahiers de revendications concrètes aux employeur-euses.

Enfin, la grève doit être soutenue par un ou des syndicats, afin de permettre aux employeur-euses d'avoir un-e interlocuteur-trice organisé-e à qui s'adresser.

**LE SYNDICAT À VOS CÔTÉ**

La grève suspend les obligations contractuelles des parties au contrat de travail : la travailleuse n'effectuera pas sa prestation de travail et l'employeur-euse ne lui devra pas de salaire pour le jour ou pour les heures de grève. Le syndicat a débloqué son fonds de grève pour compenser tout ou partie du salaire perdu. Certaines entreprises ont déjà annoncé qu'elles ne feraient aucune retenue salariale.

La grève ne met pas fin au contrat de travail : la reprise du travail des grévistes après une suspension des rapports de travail est garantie. Un licenciement prononcé à la suite d'une telle grève est un congé abusif. Le syndicat défendra toutes les femmes qui subiraient des sanctions injustifiées de la part de leur employeur après avoir participé à la grève.

**COMMENT PARTICIPER ?**

Il est nécessaire de se coordonner avec ses collègues de travail, d'établir un cahier de revendications à transmettre à l'employeur, de contacter le syndicat pour faire le lien avec celui-ci en cas d'arrêt de travail et discuter des modalités les plus appropriées au secteur professionnel.

Dans les cas où il n'est pas possible de faire grève parce que l'emploi requiert un service minimum obligatoire et qu'il n'y a pas assez d'hommes pour l'assurer ou parce que l'une des conditions légales n'est pas remplie, il y a toujours la possibilité de participer en portant un badge ou la couleur violette de la grève, en croisant les bras plusieurs minutes, en rejoignant lors de pauses prolongées les grévistes dans son quartier, en participant à la manifestation en fin d'après-midi, etc.

Comme en 1991, plus le nombre de femmes à faire grève sera élevé, plus il sera possible de faire face aux employeurs qui voudraient empêcher la participation à la grève par des pressions sur les employées ou les sanctionner. ♦

Clémence Jung



## FONCTION PUBLIQUE ET SECTEUR SUBVENTIONNÉ

# Les travailleuses veulent plus que des déclarations de principes

La fonction publique et le secteur subventionné se mobiliseront également le 14 juin autour de revendications salariales mais aussi sociétales.

**Revendications** • Le bilan social de l'Etat de Genève et des institutions autonomes de 2017 est édifiant sur la persistance des inégalités au sein du petit et grand Etat. Très peu de femmes cadres, même dans les secteurs féminisés, la grande majorité des temps partiels reste assuré par des femmes, les inégalités salariales entre homme et femmes (qui ne sont même pas calculées pour le grand Etat) représentent toujours 1421 frs sur le salaire moyen, en équivalent plein temps. Selon l'employeur cette différence ne peut s'expliquer que par la formation et l'ancienneté car l'égalité salariale est un principe de la grille salariale de l'Etat. L'on appréciera le caractère tautologique de cette affirmation. Nous sommes donc bien loin de l'image de l'employeur modèle qui a signé en grande pompe la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public en 2016. On est également quelque peu en décalage avec le règlement sur l'égalité, REgal, adopté en 2016 éga-

lement, dont on se demande toujours comment il est appliqué.

### INÉGALITÉS PERSISTANTES

Car en effet, outre ces chiffres partiels montrant une situation inégalitaire au sein de la fonction publique et du secteur subventionné, les retours des travailleuses enfoncent encore le clou. Les secteurs particulièrement féminisés de la santé, du social et de la petite enfance sont en effet impactés de plein fouet par les politiques d'austérité en place depuis une vingtaine d'années. Cela se traduit par des coupes dans les services publics amenant une précarisation de ces métiers de plus en plus grande (CDD en chaînes, externalisation, etc.).

Quant à la politique salariale de la fonction publique et du secteur subventionné, elle peine actuellement à reconnaître les métiers féminins à leur juste valeur. Quand à SCORE, même si il a été vendu au personnel comme une solution à la reva-

lorisation des métiers dits féminins de la santé et du social, son opacité le rend peu pertinent en termes d'égalité salariale. De plus, la non-prise en compte de la question du temps partiel dans l'analyse de l'inégalité salariale entre femmes et hommes ne permet pas de se faire une idée pertinente du phénomène. En effet, lorsque l'on sait que le temps partiel subi est une réalité, notamment dans les métiers de la petite enfance, de la santé et du social, mais également que les femmes continuent à assumer les ¾ des tâches domestiques, l'on peut difficilement réduire cette question à un choix personnel.

### RENDICATIIONS DÉPOSÉES

Plusieurs cahiers de revendications ont déjà été déposés par les travailleuses de la fonction publique et du secteur subventionné. Ils portent des revendications immédiates comme une meilleure protection de la maternité, de meilleures conditions de travail en terme d'assurance sociale ou encore une meilleure protection de leur personnalité (climat sexiste, lutte contre le harcèlement sexuel). Ils demandent également un audit de la politique salariale de l'Etat afin de vérifier si les métiers dits féminins sont dévalorisés face aux métiers dits masculins, une réduction générale du temps de travail afin de contrebalancer le temps partiel subi et de permettre une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle pour tous et toutes et un congé parental obligatoire pour le deuxième parent, d'au moins 6 semaines.

Le personnel attend donc de l'Etat employeur autre chose que de jolies déclarations. Il attend que celui-ci mette la main à la pâte et fasse de son mieux pour enfin garantir cette fameuse égalité femmes-hommes dont il se fait le chantre depuis des années. Les travailleuses en ont marre d'attendre! ♦

Maimouna Mayoraz



Photos © Eric Roset

## NETTOYAGES

# ONET : accord signé, grève suspendue

Sauf retournement de veste politique de dernière minute, la grève des nettoyeurs des WC de la Ville de Genève se terminera le 17 avril par la victoire des grévistes.

**Victoire** • En date du 2 avril dernier, l'équipe d'entretien des WC publics de la Ville de Genève a décidé de suspendre la grève qu'elle menait depuis 52 jours. Un combat rude pour ces travailleurs de l'ombre : 52 jours de grève pour qu'ils se fassent enfin entendre autant par la Ville – autorité adjudicatrice – que de leur employeur, la multinationale Onet SA. 52 jours de grève, avec au bout un accord signé qui satisfait l'ensemble des revendications initiales des travailleurs, à condition que le Conseil municipal confirme les 16 et 17 avril prochains le crédit adopté par sa commission des finances, qui devrait permettre de financer les termes de l'accord.

## DES INVISIBLES DEVENUS VISIBLES

Cette confirmation ne devrait pas faire un pli. Le crédit supplémentaire demandé par les grévistes et le SIT afin de permettre à Onet SA de revaloriser les contrats des nettoyeurs affectés au marché public des WC de la Ville de Genève, a été soutenu publiquement et en commission des finances par une très large majorité politique ainsi que par le Conseil administratif. Un retournement de veste de l'un ou l'autre de ces partis paraît dès lors tout à fait improbable, sauf à se couvrir de ridicule, notamment auprès des 2000 Genevois-es qui en quelques heures seulement

ont signé la pétition de soutien aux grévistes lancée par le SIT.

## RENDICATIIONS SATISFAITES

Avec détermination et courage, les grévistes ont obtenu satisfaction sur tous les points essentiels de leurs revendications auprès de la multinationale Onet SA (lire ci-contre), au premier rang desquelles l'augmentation de leur taux d'activité et donc de leur salaire.

Dès l'accord avec Onet SA signé, et le crédit de 158 000 frs adopté par la commission des finances du Conseil municipal, les grévistes ont donc décidé de suspendre la grève jusqu'à l'adoption finale de ce crédit par la plénière du Conseil municipal, ce qui permettra l'entrée en vigueur de l'accord et la levée définitive du mouvement de grève lié à ce conflit.

## LA LUTTE CONTINUE

Ce début d'année 2019 aura été historique pour la défense des travailleuses et des travailleurs dans le secteur du nettoyage. Les deux grèves portées par l'entremise du SIT dans ce secteur démontrent que la mobilisation est plus que nécessaire et payante. Les nettoyeuses et nettoyeurs de l'ombre ont fermement décidé de lutter contre le dumping social et salarial.

Si une solution concrète a finalement pu être trouvée pour les travailleurs d'Onet SA, un des pro-

blèmes de fond de ce secteur demeure irrésolu : celui de la précarité qui découle de l'externalisation des nettoyages. Le combat continue donc pour la réinternalisation de cette tâche, à commencer par le nettoyage des bâtiments publics. ♦

Merita Elezi

## RENDICATIIONS SATISFAITES

- Réengagement du collègue licencié pendant le conflit,
- Augmentation des taux d'activité et donc du salaire,
- Mensualisation du salaire,
- Planification annuelle du travail,
- Pausés en cas d'intempéries,
- Mise en conformité des taux de cotisations LPP,
- Formation professionnelle et cours de français,
- Elaboration de fiches de salaires plus claires et transparentes pour l'ensemble du personnel d'ONET, afin de permettre un meilleur contrôle,
- Groupe de suivi paritaire de l'application de l'accord.

La direction d'ONET SA, par ailleurs, s'est engagée à n'exercer aucune mesure de représailles à l'encontre des travailleurs et à retirer les plaintes pénales déposées durant le conflit social.

## COMMERCE DE DÉTAIL

# Le jeu dangereux des patrons de la vente

Les patrons du commerce de détail veulent faire étendre la pseudo-CCT qu'ils ont signée avec une association non représentative du personnel. Un délire auquel le CSME doit dire stop.



**Mesures d'accompagnement** • Procéder à l'extension d'une CCT illégale à la seule fin de pouvoir ouvrir les magasins trois dimanches par an! Voilà en substance ce que les organisations patronales du commerce de détail ont osé demander au Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME): une attaque sans précédent au partenariat social, et une tentative inacceptable de détournement des mesures d'accompagnement au seul profit des patrons du secteur. Un sale jeu auquel les syndicats invitent le CSME à ne pas se prêter.

## CCT CONTRAIRE AU DROIT

Tandis qu'ils-elles refusent de négocier

une CCT avec les syndicats représentatifs du secteur, la Fédération du commerce genevois, le Trade club et la Nouvelle organisation des entrepreneurs ont signé en 2017 une CCT avec le service juridique basé à Zurich de la Société suisse des employé-e-s de commerce (SEC). Problème, de l'aveu de la section genevoise de la SEC, cette dernière ne dispose d'aucun-e membre travaillant dans le commerce de détail à Genève.

Or, une CCT ne peut être conforme au Code des obligations que si les signataires représentent valablement les parties qu'ils-elles sont censé-e-s représenter: employeur(s) d'un côté et salarié-e-s de l'autre. C'est donc loin

d'être ici le cas.

Interpellée à ce sujet, la SEC nationale n'a jamais démenti, se contentant de justifier sa pseudo-représentativité par le fait qu'elle signe d'autres CCT nationales d'entreprises dans le secteur. Un argument irrecevable: le fait que la SEC dispose de quelques membres à Globus Zurich ne fait pas d'elle une organisation représentative des vendeurs-euses genevois-es!

## LE DIMANCHE POUR SEUL OBJECTIF

Afin d'ouvrir les magasins le dimanche en se passant d'accorder de réelles protections aux salarié-e-s, les patrons genevois font donc feu de

tout bois: tenter de faire sauter le verrou de la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM) qui conditionne l'ouverture de 3 dimanches à l'existence d'une CCT étendue, et trouver une association docile pour signer une convention au rabais afin de la faire étendre dans le cas où ce fameux verrou serait maintenu.

Mais pour ouvrir le dimanche, encore faut-il que cette CCT soit étendue à la demande du CSME. D'où la demande en ce sens annoncée le 8 mars (sic) par les patrons du commerce. Or, l'extension facilitée d'une CCT est une mesure d'accompagnement à la libre-circulation des personnes visant à protéger les salarié-e-s contre le risque de sous-enchère. Un risque écarté puisque Genève s'est doté d'un Contrat-type de travail (CTT) avec salaire minimum obligatoire.

## MANŒUVRE TRÈS DANGEREUSE

Qu'à cela ne tienne, les organisations patronales du commerce genevois ont recouru contre l'édition de ce CTT, qui plus est au motif qu'il prévoit... l'indexation des salaires au coût de la vie. Voilà donc la preuve que ce n'est en rien la protection des salarié-e-s qui guide l'action de ces patrons.

La balle est maintenant dans le camp du CSME, qui devra se prononcer prochainement sur cette demande d'extension. Pour les syndicats, une décision positive de cette instance tripartite censée mettre en œuvre les mesures d'accompagnement afin de protéger le marché du travail de la sous-enchère serait non seulement une déclaration de guerre aux syndicats, mais également un acte de décrédibilisation majeure de cette instance, qui risquerait de jeter aux orties le travail accompli depuis l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse » le 9 février 2014. De très mauvais augure à une année du vote sur la nouvelle initiative de l'UDC visant à résilier les accords de libre-circulation... **◆**

**Davide De Filippo**

## BLOPAGE DES ÉVALUATIONS DES FONCTIONS AU SSEJ

Au service de santé de l'enfance et de la jeunesse, des formatrices spécialistes des questions diététiques et de psychomotricité sont sous-rémunérées selon des descriptifs de fonction obsolètes. Les hiérarchies du DIP le savent, mais refusent de procéder à la réévaluation des salaires en raison de la décision du Conseil d'Etat en 2010 de bloquer toute réévaluation de poste ou fonction à cause du projet de modification du système d'évaluation. Cette situation constitue un déni de droit... pour 3,8 postes seulement. Elle crée

déception et départs. Les postes mis au concours exigent tous bien davantage de formation que le descriptif de fonction de base et le salaire. Les collègues à bout ont décidé de s'en tenir aux tâches du cahier des charges obsolète. Une mesure de lutte que le SIT soutient. **◆ FW**

## VILLE DE GENÈVE

Le SIT avait saisi la Chambre administrative d'un recours contre la « directive relative à la participation aux séances de commissions où les membres du personnel sont représentés », car elle contenait

une disposition discriminatoire indirecte à l'égard des femmes contraire à la loi sur l'égalité. Suite à deux séances de conciliation, la Ville a finalement accepté de modifier les articles qui prévoyaient une décharge pour les président-e-s de commissions fixée en pourcentage. Sachant qu'une majorité de femmes sont engagées à temps partiel, tandis que les hommes le sont à plein temps, cela revenait à discriminer les présidentes de commission qui ne disposaient pas d'une pleine décharge pour assumer leurs tâches. Dorénavant, la décharge pour les président-e-s de la commission du personnel sera de 4 heures hebdomadaires quel que soit le taux d'activité. Elle sera de 2 heures pour les commissions du personnel internes. **◆ VB**



## SERVICES PUBLICS

# L'austérité injustifiée

Alors que le budget 2018 se caractérisait comme les autres par d'importantes mesures d'économie, les comptes affichent un résultat positif de 222 millions.

**Comptes 2018** • Le budget 2018 de l'Etat de Genève prévoyait un déficit important (187 millions), nécessitant un énième plan financier quadriennal de redressement des finances. Les comptes présentés fin mars affichent un bénéfice de 222 millions. A cela s'ajoute une provision « pour litige » de 157 millions que l'employeur Etat a prévue si le Tribunal fédéral devait le débouter de son refus de payer l'annuité 2016. Le différentiel entre le budget et les comptes se chiffre donc à 563 millions. Pas de quoi se réjouir pourtant, car ce résultat démontre que la cure d'austérité imposée en 2018 n'avait aucune raison d'être, sauf à anticiper sur les effets de la RFFA si cette dernière devait entrer en vigueur.

### RECETTES LARGEMENT SOUS-ESTIMÉES

Le budget 2018 était volontairement trop prudent, ce que nous dénoncions. Les prévisions d'impôts ont aussi été sous-estimées. Or les revenus fiscaux ont enregistré un excédent de +8% (0,5 milliard) par rapport au budget 2018 (+25% par rapport aux comptes 2017 et +14% par rapport au budget 2018 pour les personnes morales).

Les entrées fiscales des personnes physiques dépassent également ce qui avait été budgété de 125 millions de francs, notamment en raison des

auto-dénonciations découlant de l'introduction de l'échange automatique d'information, démonstration qu'un tantinet de volonté en matière de lutte contre la soustraction fiscale peut apporter des résultats.

### SUR LE DOS DU PERSONNEL ET DE LA POPULATION

Si le budget 2018 avait apporté quelques incontournables ajustements pour assurer les prestations obligatoires à la population suite à l'accumulation de coupes linéaires opérées les années précédentes, il n'en demeure pas moins que la politique de compression des charges du personnel et des subventions ont caractérisé non seulement le budget 2018, mais également son exercice durant l'année: sur un budget d'emblée inutilement rabeté, ce sont encore 22 millions qui ont été économisés sur le dos du personnel en cours d'année, et 93 millions sur les subventions.

Tandis que cela fait des années que le SIT et le Cartel intersyndical réclament des effectifs supplémentaires, notamment dans les soins et les services sociaux pour faire face au vieillissement de la population et à la précarisation des salarié-e-s découlant des politiques patronales, et que les mécanismes salariaux (indexation et annuités) ne sont que sporadiquement appliqués, le Conseil

d'Etat nous invitait à l'automne 2018 à choisir des mesures drastiques d'économies supplémentaires concernant les salaires voire les prestations pour le budget 2019.

### RÉPONDRE AUX BESOINS

Ce résultat démontre à l'évidence qu'une renonciation à la politique de défiscalisation des hauts revenus, des grandes fortunes et des bénéficiaires des entreprises permettrait non seulement à l'Etat d'honorer ses engagements et responsabilités envers le personnel, mais également de répondre aux besoins de la population, en améliorant l'accès et la qualité des soins délivrés par le service public, en menant une véritable politique de lutte contre le chômage par la création d'emplois, en répondant enfin à l'exigence constitutionnelle de financement de nouvelles places en crèches, en resserrant les mailles du filet social au travers duquel tombent aujourd'hui de plus en plus de travailleurs-euses, de jeunes et de moins jeunes.

Il ne tient qu'à nous de faire un pas en ce sens, en votant deux fois NON le 19 mai prochain à des milliards de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises. ♦

Françoise Weber



# Ensemble pour le climat

Depuis janvier, des dizaines de milliers de jeunes et moins jeunes descendent dans la rue des grandes et petites villes de Suisse pour le climat. Entretien avec Laurane et Madé du collectif genevois.

**Mobilisation** • Pour mieux connaître leurs revendications et faire le point sur la mobilisation en cours, SITinfo s'est entretenu avec deux activistes du collectif genevois « Grève du climat » : Laurane Conot, 17 ans, étudiante en arts appliqués et Madé Borel, 18 ans, étudiant au Collège Voltaire, à leurs premiers engagements.

**Le mouvement national des jeunes « Grève pour le climat » a fait connaître un manifeste qui contient 4 revendications. La première préconise que la Suisse reconnaisse la catastrophe climatique comme une crise à traiter et informe la société de cette crise. Quatre mois après le début du mouvement où en sommes-nous ?**

**Laurane :** Certains parlements cantonaux comme Bâle-Ville en février ont franchi ce pas et s'engagent à tenir compte des impacts sur le climat de toute décision, et à étudier les mesures visant à limiter le réchauffement global préconisées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU). C'est symbolique, mais cela a son importance. Le parlement fédéral devrait aussi le faire. Quant à l'information de la société, ce que nous voulons passe également par des changements dans les programmes scolaires. Un groupe de travail de notre collectif planche sur des propositions de changement des programmes

scolaires à discuter avec le DIP qui nous reçoit en mai.

**Vous exigez la justice climatique, qu'est-ce que cela veut dire ?**


**Laurane :** Que nous vivons sur la même planète qui risque d'exploser et que le changement doit être global et apporter une qualité de vie égale à toutes et tous. Aujourd'hui ce sont les pays sous-développés qui subissent le plus les dérèglements climatiques. Ainsi nous n'acceptons pas par exemple la compensation carbone qui serait effectuée par la reforestation de vastes zones dans ces pays uniquement. Ceci reviendrait à les condamner au sous-développement et à l'injustice sociale. La justice climatique en Suisse passe par deux choses : la décision de stopper tout investissement dans les énergies fossiles pour se tourner rapidement vers les autres énergies non polluantes, et la décision de stopper le profit sur la pollution et l'exploitation des autres pays.

**Madé :** Nous sommes très nombreuses et nombreux à penser que la plus importante des revendications est celle de changer le système. Nous l'avons vu : la Cop 21 a été un échec, aucun pays ne s'est donné les moyens de réaliser le plan. Le dérèglement climatique est un des effets de l'économie néo-libérale. Le capitalisme engendre l'épuisement des ressources naturelles et de la nature, provoque des crises et l'injustice sociale. Sans le remettre profondément en

question, l'économie prend le dessus sur l'éthique, et il n'est pas possible de donner une autre orientation à l'économie et à la société.

**Laurane :** Je partage cet avis. Les 3 premières revendications ont été reprises du réseau international développé suite aux premières actions de Greta Thunberg. Lors de la coordination nationale qui a décidé des revendications suisses, seules quelques personnes ne trouvaient pas adéquat de se revendiquer clairement anticapitalistes. Comme nous décidons par consensus, pour exprimer une revendication il faut que tout le monde soit d'accord de la soutenir. C'est ainsi que ce point s'est retrouvé en quatrième position et conditionné à l'échec éventuel des trois premières revendications.

**Quelles sont les prochaines étapes ?**

**Madé :** L'étape la plus importante est celle d'organiser une vraie grève générale, jeunes et salarié-e-s ensemble, avec comme horizon la prochaine journée internationale du 27 septembre. C'est pourquoi à Genève nous souhaitons travailler avec les syndicats, qui ont l'expérience de la grève. La grève générale bloque tout et impose un vrai rapport de forces à même d'influencer l'évolution de la société et du climat. 

Propos recueillis par Manuela Cattani

## RENDICATIONS GRÈVE CLIMAT SUISSE

- 1 Nous exigeons que la Suisse déclare le statut climatique national: «la Suisse reconnaît la catastrophe climatique comme une crise à traiter. Elle doit donc réagir à la crise et donc aussi informer la société de cette crise.
- 2 Nous exigeons que la Suisse réduise ses émissions nettes de gaz à effet de serre à 0 d'ici 2030, sans utiliser des technologies de compensation.
- 3 Nous exigeons la justice climatique.
- 4 S'il est impossible d'accéder à ces revendications dans le système actuel, un changement de système est nécessaire.

# Décisions du SIT et de la CGAS

## LORS DE SA SÉANCE DE MARS 2019 LE COMITÉ SIT A :

- ♦ Reçu une délégation des Jeunes pour le climat puis discuté de convergence des luttes
- ♦ Été informé des derniers éléments au sujet de la grève des travailleurs d'Onet SA
- ♦ Adopté les mots d'ordre pour les votations du 19 mai:

### Votation fédérale

- NON à la RFFA
- OUI à la « Directive sur les armes »

### Votations cantonales

- NON à la LIPM, volet cantonal de la RFFA
- OUI à la Loi 12228 (Loi 1 sur la CPEG)
- NON à la Loi 12404 (Loi 2 – sur la CPEG)
- Question subsidiaire: Loi 1

– OUI à l'initiative 170 « Primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % »

– NON au contreprojet à l'IN 170

– Question subsidiaire: IN 170

– NON à la LHOM

– OUI à l'initiative 167 sur la politique culturelle

♦ Fait un suivi de la campagne 2XNON à la RFFA

♦ Dressé un bilan des Assises féministes

nationales, continué la préparation de la grève des femmes\* du 14 juin, et discuté de la participation des hommes solidaires

♦ Pris connaissance du contenu de l'accord cadre Suisse-Union européenne puis du manifeste de la CGAS contre cet accord et de l'appel national « Un salaire égal pour un travail égal au même endroit »

## LORS DE SA SÉANCE DE MARS 2019 LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ Fait un point sur le manifeste contre l'accord cadre Suisse-Union européenne
- ♦ Discuté des campagnes en cours LHOM + CPEG + LIPM + RFFA
- ♦ Poursuivi la préparation de la grève des femmes\*/ féministe du 14 juin 2019
- ♦ Dressé un bilan du 8 mars 2019
- ♦ Préparé le premier mai 2019
- ♦ Décidé la démission de la CGAS de l'API
- ♦ Été informé des élections complémentaires visant à désigner deux juges assesseur-e-s conciliateurs-trices en matière de loi sur l'égalité



La Communauté genevoise d'action syndicale cherche à occuper au 1<sup>er</sup> septembre 2019, ou à convenir, son

### secrétariat politique et administratif

(taux d'activité total entre 100% et 140%)

La CGAS, regroupant l'ensemble des syndicats du canton et plus de 35'000 salarié-e-s, est à la recherche d'une ou plusieurs personnes pour occuper son secrétariat politique et administratif et épauler les syndicats dans la défense des intérêts collectifs et politiques de leurs affilié-e-s.

#### Tâches:

- participation avec voix consultative aux délibérations des instances de la CGAS, convocations et prises de PV;
- soutien logistique des campagnes syndicales et politiques, ainsi que des événements (1<sup>er</sup> mai, etc.);
- suivi des commissions officielles et liens avec les autorités et les partenaires;
- préparation de la documentation sur les dossiers en cours (prises de position, tracts, manifestes, etc.);
- coordination des commissions thématiques de la CGAS;
- suivi du dossier de la formation professionnelle pour l'ensemble des syndicats;
- tenue du bureau administratif de la Communauté, et notamment les liens avec les autorités, la comptabilité des campagnes.

Pour ce poste, les qualités mentionnées ci-après sont requises:

- expérience syndicale et de campagne;
- maîtrise des outils bureautiques;
- sens de l'organisation et autonomie;
- bonnes connaissances du droit du travail, des assurances sociales, du droit des étrangers;
- flexibilité au niveau des horaires de travail, facilité à gérer les imprévus et supporter les périodes de grande affluence;
- intérêt pour le domaine de la formation professionnelle.

Nous offrons un travail riche de sens et varié, ainsi que de bonnes conditions de travail dans un environnement dynamique au sein d'une organisation à but non lucratif.

**Avons-nous éveillé votre intérêt ?** Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature munie de tous les documents nécessaires à l'attention de Alessandro Pelizzari (alessandro.pelizzari@unia.ch).

Délai de retour des candidatures : **30 avril 2019.**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à Claude Reymond, secrétaire CGAS (info@cgas.ch)



**syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### CONSTRUCTION PARCS ET JARDINS:

Des secteurs souvent minés par la sous-traitance abusive, la non déclaration aux assurances sociales, le travail sur appel ou la sous enchère salariale et sociale. Ces pratiques laissent de nombreux-ses travailleurs-euses sur le carreau. Afin de discuter de ces problématiques, nous vous convions à une assemblée suivie d'une grillade

**Le samedi 25 mai 2019 dès 10h, dans les locaux du SIT**

**16, rue des Chaudronniers.**

Que vous soyez en situation régulière ou non, vous avez des droits. Ensemble, nous échangerons sur comment les faire valoir, et lutter plus efficacement avec votre syndicat.



**syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### GRÈVE FÉMINISTE GRÈVE DES FEMMES\*

Venez préparer cet événement,  
ou simplement discuter  
de vos conditions de travail:

**TERTIAIRE PRIVÉ**

Les lundis 6 mai et 3 juin  
entre 17h30 et 19h30, au SIT

**ECONOMIE DOMESTIQUE**

Les samedis 27 avril et 25 mai,  
à 11h00 dans la grande salle du SIT

# Sit

## syndicat

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## OPÉRATION PAPYRUS salarié-e-s sans statut légal (sans-papiers)

Permanences d'information  
et de constitutions des dossiers

- Lundi de 16 h à 19 h 30 (4<sup>e</sup> étage)
- Jeudi de 14 h à 17 h (3<sup>e</sup> étage)
- Vendredi de 9 h à 12 h (4<sup>e</sup> étage)

journée revendicative internationale  
des travailleuses et travailleurs

# 1<sup>er</sup> MAI

ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ, LA  
JUSTICE SOCIALE ET LE CLIMAT!

**A 13h30**

Rejoignez le tronçon du SIT  
pour le cortège du 1<sup>er</sup> Mai  
(au boulevard James-Fazy,  
angle rue Bautte)

**Dès 15h15**

Stand du SIT parc des Bastions  
**REJOIGNEZ-NOUS!**

<http://www.cgas.ch/1erMai/>

Rarement, un 1<sup>er</sup> mai aura lieu à un croisement de tant de luttes diverses et mobilisations de milieux aussi différents de la population.

En cette année 2019, le 1<sup>er</sup> mai, journée revendicative internationale des travailleuses et des travailleurs, pourra comme jamais être un lieu de convergence et de préparation des prochaines échéances, se renforçant mutuellement : contre la casse sociale, pour l'égalité entre femmes et hommes, contre la destruction de la planète et pour le renforcement des droits des salarié-e-s d'ici et d'ailleurs.

**MARDI 30 AVRIL 2019**

**20h30** tente au parc des Bastions : en collaboration avec Adok Films, présentation et projection de « J'veux du soleil! » le dernier documentaire de François Ruffin et Gilles Perret. Trois ans après « Merci Patron! » le journaliste et député de La France insoumise repart sur les routes à la rencontre des Gilets jaunes. Prix d'entrée symbolique de 5 francs. Un débat suivra.

**MERCREDI 1<sup>ER</sup> MAI 2019**

**10h30** La Pierre sur l'esplanade d'Uni-Mail, allocutions du Parti du travail et du SSP, Gilets jaunes, cause des Kurdes.  
**11h30** restauration au parc des Bastions  
**13h30** départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant place des 22-Cantons, rue de Chantepoulet, pont du Mont-Blanc, rue d'Italie, rues Basses, rue de la Corratierie, place de Neuve, pour terminer au parc des Bastions.  
**15h15** allocutions du Parti socialiste et de Syna.

**16h45** festival AvAnti! jusqu'à 21 h 30.

Entre les changements de groupes, prises de parole concernant la Grève des femmes du 14 juin, les Jeunes en grève pour le climat, le centenaire de l'Organisation internationale du travail.



## Metro Boulot Kino

PRESENTE



Aucun métier ne devrait être interdit aux femmes!

### Ouaga Girls

De Theresa Traoré Dahlberg, Documentaire, Suède, Burkina Faso, France, Qatar, 2017 (80 min)

Bien décidées à devenir mécaniciennes, Bintou, Chantale et Dina apprennent le métier à Ouagadougou. Au programme ? Etincelles sous le capot, mains dans le cambouis et surtout, bouleversements joyeux des préjugés : aucun métier ne devrait être interdit aux femmes!

SÉANCE GRATUITE avec le soutien du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) [egalite@etat.ge.ch](mailto:egalite@etat.ge.ch)

PROJECTIONS  
et discussions  
sur le thème  
du travail

Introduction : France Laurent du BPEV  
Film suivi d'un débat avec Marie-Thérèse Sauterin (Bienne), formatrice intervenante en Afrique de l'Ouest

Mardi 30 Avril 2019 à 19 h

LE COURIER

FONCTION  
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI  
16, rue du Général Dufour,  
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch      metroboulotkino@gmail.com

# AVANTI!



Festival du 1<sup>er</sup> mai révolutionnaire 2019 Genève

Concerts open-air gratuits

Parc des Bastions  
Après la manifestation  
16h-21h

Euita Koné

(Musique traditionnelle)

Vocal Cheese

(Musique traditionnelle)

Esras

(Musique traditionnelle)

Fanfare Reuvelta

(Musique traditionnelle)

Muchach

(Musique traditionnelle)

Sidi Wacho

(Musique traditionnelle)


RADIX

(Musique traditionnelle)

1ME

(Musique traditionnelle)

# En grève pour le climat

Depuis quelques mois, des milliers de jeunes se mobilisent contre l'inertie des gouvernements face à l'urgence climatique. A Genève comme ailleurs, ils-elles sont descendu-e-s à plusieurs reprises dans la rue, formant des cortèges aussi impressionnants par le nombre de participant-e-s que par la détermination qui en ressort. Derrière les slogans percutants et souvent pleins d'humour, c'est à l'émergence d'un mouvement revendiquant un changement radical du mode de production auquel nous assistons. Un exemple à suivre. 

Daide De Filippo  
Photos: Demir Sönmez



JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

SIT INFO

CP 3287

1211 GENÈVE 3

## IMPRESSUM

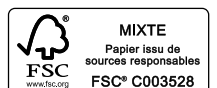
Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Schönborn Hernandez,  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

## Collaboration régulière

Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Clémence Jung, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Camille Stauffer, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

## Impression

Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11500 exemplaires  
Paraît 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée  
et souhaitée, mais seulement avec  
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions  
des membres, pour autant qu'elles portent  
sur l'activité syndicale au sens large et soient  
conformes aux principes généraux du SIT.